

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 18 décembre 2023**

**N°11/18-12-2023**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absent : 0

Procurations : 1

Date de convocation : 08 Décembre 2023

Date d'affichage : 08 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Nicole ANSIDEI, Monsieur Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAI à Madame Nathalie VERDIER ;

**Absent :**

Néant.

**Secrétaire de séance :** Madame Evelyne MATHAN-PARET.

**AFFAIRE N°13**

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grabels et la Compagnie de Théâtre CIA (Compagnie Internationale Alligator) – Fixation du loyer et autorisation de signature**

La municipalité propose à la Compagnie Internationale Alligator de renouveler la location des locaux municipaux situés au 1<sup>er</sup> étage des pléiades ainsi qu'une cave voûtée et sa pièce annexe situées au Château de Grabels.

Les locaux municipaux sont mis à disposition moyennant une redevance mensuelle totale de 500,00€ qui se décompose ainsi :

- 3 bureaux à usage administratif, un local de pause et un local à usage de dépôt au sein des pléiades pour un montant de 210,00 euros par mois.
- La cave voûtée et sa pièce annexe à usage de dépôt situées au Château de Grabels pour un montant de 40,00 € par mois ;
- Une partie sera acquittée sous forme d'interventions culturelles d'une valeur de 150,00€/mois (interventions scolaires, interventions artistiques pour le centre de loisirs, événement spécifique ou bien en complément d'achat de spectacle).

Il convient aujourd'hui de régulariser ces accords aux termes de la convention de mise à disposition de locaux municipaux jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux municipaux avec la Compagnie Internationale Alligator ;
- D'approuver le montant des redevances mensuelles suivantes :
  - o Deux cent dix euros pour les locaux des pléiades ;
  - o Quarante euros pour les locaux du Château de Grabels ;
  - o Cent cinquante euros sous forme d'interventions culturelles.
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol



Acte rendu exécutoire :  
Après envoi en préfecture le :  
Et publication ou notification le :  
ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet